

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (22) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, BOUCHER Christophe, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, DEHOORNE Michaël, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle, VANDEPITTE Brice, JOSSERAND Françoise.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

François CABY a donné pouvoir à Kamila MORISET  
Frédéric GONDA a donné pouvoir à Gérard PASTOR  
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE  
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT MARCEL

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 28.06.2023  
Et publication le : 30.06.2023  
Le Maire,

### ABSENTS EXCUSES (2) : Flavien LEGER, Vincent GASCA

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2023

Date d'affichage : 19 juin 2023

Carole GARDET a été élue secrétaire de séance.



## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – FSE DU COLLEGE JEAN MONNET

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de l'Entente Intercommunale lors de sa Conférence du 16 mai dernier ;

**Vu** la demande du principal du Collège Jean-Monnet ;

**Considérant** que les élèves de la section sportive aviron du Collège Jean Monnet a été qualifiée pour les championnats de France pour la deuxième année consécutive ;

**Considérant** que la participation aux championnats de France représente un coût non négligeable pour le Collège ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'ATTRIBUER, à titre exceptionnel, au nom de l'Entente Intercommunale, une subvention de 1 000 € au Foyer Socio-Educatif du Collège ;
- DE PRENDRE ACTE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 26 juin 2023

Le Secrétaire de séance,  
Carole GARDET



Le Maire,  
Michel BEAL



La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.